

GESTION SOUS MANDAT

CONDITIONS TARIFAIRES

Pour les comptes titres,
PEA et PEA PME

Applicables aux Personnes
Physiques, Entreprises et
Associations

En vigueur au 1^{er} juin 2025



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

L'investissement
en Bourse
éclairé

FRAIS APPLIQUES AUX OPERATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT ET AU SUIVI DE COMPTE

FRAIS DES OPERATIONS SUR TITRES

Encaissement de coupons	0€
Opérations Sur Titres	
Commission de négociation sur vente d'or (uniquement sur compte titres)	2% avec un minimum de 20€

FRAIS DE TRANSFERT

	Compte titres hors PEA	PEA et PEA PME
Frais forfaitaires de transfert	85€	85€
Transfert vers l'externe de titres français	35€/ligne	15€/ligne
Transfert vers l'externe de titres étrangers	100€/ligne	15€/ligne
Transfert vers l'externe de titres non cotés	280€/ligne	50€/ligne
		Facturation transfert : 150€ maximum
Mise au nominatif pur	120€/ligne	120€/ligne
Mise au nominatif administré	0€	0€
Mouvements de titres non cotés	1,20% du montant de l'opération	1.2% du montant de l'opération

RELEVÉS

Etat annuel des plus-values fiscales ¹	0 €
---	-----

FRAIS DIVERS

Emission d'un virement en zone SEPA ² par internet	0€
Emission d'un virement en zone SEPA par un autre canal qu'internet	0,6€
Émission d'un virement international (hors zone SEPA)	0,75€
Nantissement	120€
Recherche de documents	120€/document
Ouverture d'un dossier succession	170€ + 0.4% du portefeuille avec maximum 3000€
Procédures civiles d'exécution (saisie, ATD, saisie de valeurs mobilières...)	10% montant dû avec un maximum de 100€
Retrait partiel sur PEA	120€
Récupération d'impôt sur l'étranger et autres opérations	nous consulter
Clôture de compte	0€
Demande de carte d'admission aux assemblées générales (hors Internet)	17€
Édition papier de documents (ex: IFU)	100€

¹ Hors application des abattements pour durée de détention

² Le virement SEPA (Single Euro Payments Area) est un ordre de paiement initié par le donneur d'ordre et utilisable pour les transactions libellées en euros, entre deux comptes tenus par des établissements financiers localisés dans l'espace SEPA (28 États membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande, la Suisse ainsi que Monaco et Saint Marin).

FRAIS DE CHANGE

Les opérations sur instruments financiers libellés en devises autres que l'Euro, donnent lieu à une opération de change lors de leur inscription en compte réalisée aux conditions de cours appliquées à Portzamparc par le prestataire en charge de réaliser l'opération de change. Portzamparc ne reçoit pas de rémunération sur cette prestation.

ACCES INTERNET ET APPLICATION

Consultation (hors frais de connexion variable selon opérateur)..... gratuit
Alerte sur cours et news.....gratuit
Liste personnelles gratuit

FRAIS TRANSACTIONNELS

Courtage (toute place de cotation)	0%
Droits d'entrée	0%
Droits de sortie	0%

GESTION SOUS MANDAT

COMMISSION DE GESTION (incluant les droits de garde)

Deux types de commission sont proposées :

- **OPTION 1 : une seule commission fixe** : un taux prédéfini et stable appliqué aux encours du portefeuille. Cette facturation inclut tous les frais dans un taux global. Cela signifie que les coûts de transaction ne sont pas facturés séparément et sont intégrés dans le taux global (hors impôts et taxes sur les transactions et marchés financiers).
- **OPTION 2 : une commission variable** : composée d'un taux fixe inférieur à celui de la commission fixe (option 1) associé à une commission liée aux gains de l'année.

Mandats : Dynamique, Flexible, Offensif	
Option 1 : commission fixe	Option 2 : commission variable indexée à la performance
2.40% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i>	1,80% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i> 12,50% de la performance du 01/01/N à 30/11/N si supérieure à 7%

Mandat : Equilibre	
Option 1 : commission fixe	Option 2 : commission variable indexée à la performance
2.20% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i>	1,65% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i> 12,50% de la performance du 01/01/N à 30/11/N si supérieure à 4%

Mandat : Modéré	
Option 1 : commission fixe	
2.00% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i>	

Mandats : Puissance PME, Dynamique US et Next Leaders <i>(ex Puissance Sélection PME)</i>	
Option 1 : commission fixe	Option 2 : commission variable indexée à la performance
2.50% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i>	1,88% TTC de l'actif <i>dont 0.4% de droits de garde</i> 12,50% de la performance du 01/01/N à 30/11/N si supérieure à 8%

En complément des mandats présentés, nous proposons un mandat de gestion plus discrétionnaire, offrant une plus grande flexibilité dans les décisions d'investissements et dans le respect de vos objectifs financiers

.....tarification sur étude, nous consulter

Mode de calcul des droits de garde - commission de Gestion Sous Mandat

La commission de gestion incluant les droits de garde est prélevée **trimestriellement** sur une assiette calculée sur la moyenne de valorisation du portefeuille aux quatre dates de référence : 06/N-1, 09/N-1, 12/ N-1 et 03/N :(fin de mois).

L'assiette de valorisation intègre les titres et les liquidités pour le calcul de la commission de gestion et des droits de garde. Pour les droits de garde relatifs aux PEA et PEA PME, l'assiette repose uniquement sur la valorisation titres.

Pour les comptes ne présentant pas de valorisation à une ou plusieurs dates de référence, la moyenne sera calculée sur les valorisations d'une à trois dates de référence en fonction de la date de début de mandat.

Pour les mandats ouverts entre début 04/N et la date de prélèvement, l'assiette de calcul est la valorisation du portefeuille à la fin du mois précédant le prélèvement.

En cas de transfert ou de clôture du mandat en cours d'année N, la commission de gestion et les droits de garde sont dus intégralement. Pour les droits de garde liés au PEA et PEA PME, un prorata s'applique.

La commission de performance est calculée et prélevée en fin d'année. En cas de résiliation ou changement de mandat, un prorata s'applique sur la commission de performance.

Ce document reprend les conditions tarifaires en vigueur au 1er juin 2025, applicables aux principales opérations destinées à la clientèle des clients personnes physiques et personnes morales. La présente tarification peut être modifiée moyennant le respect des conditions et modalités de préavis précisées contractuellement. Elle n'est pas exhaustive. Votre interlocuteur habituel est à votre disposition pour répondre à toute demande spécifique. Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Le montant de TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence. Les prestations non mentionnées dans cette plaquette pourront donner lieu à une facturation dont le montant vous sera communiqué préalablement.

CONTACTS

PARIS

16 rue de Hanovre
75 002 Paris
+33 (0)1 40 17 59 49

NANTES

13, rue de la Brasserie
44 100 Nantes
+33 (0)1 40 17 59 49

LYON

10 rue de la République
69 001 Lyon
+33 (0)4 72 10 40 00

MARSEILLE

42 Boulevard de Dunkerque
13 008 Marseille
+33 (0)4 91 77 00 74

www.portzamparc.fr

Coût de l'appel et coût de connexion variables selon les opérateurs.

Portzamparc : SA au capital de 5 033 368 € - RCS Paris 399 223 437
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris -
www.portzamparc.fr Intermédiaire en assurance n°ORIAS 07027204 -
www.orias.fr



C244_GSM_21 03 2025



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

L'investissement
en Bourse
éclairé